

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Page : 1/8

Date d'impression : 20.11.2019 Numéro de version 35 Révision: 20.11.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit AK7P
- · Code du produit 201000
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Emploi de la substance / de la préparation Colle pour carreaux
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Schomburg Lux S.à.r.l.

23 Potaschberg

L - 6776 Grevenmacher

Luxemburg

Tel.: 00352 719 853 E-Mail: info@schomburg.lu

· Service chargé des renseignements : Département " sécurité des produits "

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- · Pictogrammes de danger GHS05, GHS07
- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

ciment Portland, produits chimiques

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un

équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(suite page 2)

Page : 2/8

(suite de la page 1)

Fiche de données de sécurité

Date d'impression : 20.11.2019 Numéro de version 35 Révision: 20.11.2019

Nom du produit AK7P

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· Description : Combinaison de ciment normé avec déliant silicate

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 65997-15-1 ciment Portland, produits chimiques

25-50%

EINECS: 266-043-4 Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- Indications générales :

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Autoprotection du secouriste d'urgence

Position et transport en position latérale stable

- après inhalation : Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.
- · après contact avec la peau :

Lors du contact avec la peau enlever mécaniquement, laver soigneusement avec beaucoup d'eau et du savon

· après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

après ingestion :

Eviter de vomir si possible.

Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin. Présenter l'emballage ou l'étiquette au médecin consulté.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Produit ne brûle pas.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'eau d'extinction provoque une solution alcaline, qui peut entraîner des irritations.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

(suite page 3)

Page : 3/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 20.11.2019 Numéro de version 35 Révision: 20.11.2019

Nom du produit AK7P

(suite de la page 2)

Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives Le plan de sécurité du site est à respecter.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussière

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Porter un vêtement personnel de protection

Mettre les personnes en sécurité.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Enlever le produit mécaniquement en évitant la formation de poussières.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Tenir hors de portée des enfants.
- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Stocker à un endroit frais.
- · Indications concernant le stockage commun :

Veuillez considérer les VCI - concepts pour les stockages en commun des produits chimiques.

- · Autres indications sur les conditions de stockage : Tenir les emballages hermétiquement fermés
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Prévoir un endroit pour se laver dans le périmètre de travail.

Prévoir une douche pour les yeux ou du spray pour les yeux.

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

14808-60-7 quartz (SiO2) (50-100%)

VME Valeur à long terme: 0,1 mg/m³

pour la fraction alvéolaire

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 4)

Page : 4/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 20.11.2019 Numéro de version 35 Révision: 20.11.2019

Nom du produit AK7P

(suite de la page 3)

- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel :
- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Nettoyer le vêtement souillé en aspirant ; ne pas souffler ou brosser

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses

Protection respiratoire :

Dans la plupart des cas, une protection respiratoire n'est pas nécessaire, cependant lors d'un manque d'aération, il se peut que lors de la manipulation il y ait formation de poussières. A ce moment, une protection respiratoire devient nécessaire.

- Protection des mains : Utiliser des gants en nitrile, en caoutchouc Butyl.
- Matériau des gants Caoutchouc butylique II R : Epaisseur ≥ 0,5 mm; Temps de rupture ≥ 480 min
- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- · Protection des yeux : Lunettes de protection.
- Protection du corps :

Les vêtements contaminés sont à nettoyer soigneusement avant leur prochaine utilisation. Vêtements de travail protecteurs.

poudre gris faible, caractéristique Non déterminé. Non applicable. non déterminé non applicable
gris faible, caractéristique Non déterminé. Non applicable. non déterminé non applicable
gris faible, caractéristique Non déterminé. Non applicable. non déterminé non applicable
faible, caractéristique Non déterminé. Non applicable. non déterminé non applicable
Non déterminé. Non applicable. non déterminé non applicable
non déterminé non applicable
non applicable
non applicable
non déterminé
non applicable
Non déterminé.
Non déterminé.
Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Le produit n'est pas explosif.
Non déterminé.
Non déterminé.
Non applicable.
1,370 kg/dm³ Non déterminé.

Page : 5/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 20.11.2019 Numéro de version 35 Révision: 20.11.2019

Nom du produit AK7P

(suite de la page 4)

Densité de vapeur: Non applicable. Vitesse d'évaporation. Non applicable.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Mélangeable

· Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

· Viscosité :

dynamique: Non applicable. cinématique: Non applicable.

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

544-17-2 Calciumformiat

3.050 mg/kg (Rat) Oral LD50 >2.000 mg/kg (Rat) Dermique LD50 Inhalatoire LC50/4 h >0,67 mg/l (Rat)

· Effet primaire d'irritation :

· de la peau :

Effet d'irritation.

Provoque une irritation cutanée.

des veux :

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Page : 6/8

Fiche de données de sécurité

Date d'impression : 20.11.2019 Numéro de version 35 Révision: 20.11.2019

Nom du produit AK7P

(suite de la page 5)

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique :

544-17-2 Calciumformiat

LC 0 96 mg/l (Brachydanio rerio)

EC50 (48h) >1.000 mg/l (Daphnia magna)

EC50 >1.000 mg/l (Bakterientoxizität)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Catalogue européen des déchets
- 10 00 00 DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES
- 10 12 00 déchets provenant de la fabrication des produits en céramique, briques, carrelage et matériaux de construction
- 10 12 03 fines et poussières
- 17 00 00 DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)
- 17 01 00 béton, briques, tuiles et céramiques
- 17 01 01 béton
- · Emballages non nettoyés :
- · Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU
- · ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

(suite page 7)

Page : 7/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 20.11.2019 Numéro de version 35 Révision: 20.11.2019

Nom du produit AK7P

	(suite de la page 6)
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ON ADR, ADN, IMDG, IATA 	U néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Polluant marin :	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recue IBC	il Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Prescriptions nationales :

Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Contact: Stéphanie Hordebise

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

(suite page 8)

Page : 8/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.11.2019 Numéro de version 35 Révision: 20.11.2019

Nom du produit AK7P

(suite de la page 7)

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3